



16ème législature

Question N° : 7854	De M. Didier Le Gac (Renaissance - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Personnes âgées et personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse > Droit aux vacances des personnes en situation de handicap	Analyse > Droit aux vacances des personnes en situation de handicap.
Question publiée au JO le : 09/05/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 28/11/2023 Date de renouvellement : 12/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Didier Le Gac attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée des personnes handicapées, sur la question du droit aux vacances des enfants et adultes en situation de handicap. Aujourd'hui, l'accès à des séjours adaptés à ces publics, essentiellement organisés par des associations, est remis en cause pour plusieurs raisons. D'une part, l'offre de séjours a diminué du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 qui a très nettement fragilisé les organismes de vacances adaptés aux personnes en situation de handicap. D'autre part, ce secteur, comme celui du médico-social, est confronté à des difficultés croissantes de recrutement d'équipes d'animation pour encadrer au mieux ces personnes durant leur séjour. Par ailleurs, les locaux adaptés pour les séjours de ces personnes, comme certains gîtes de groupe, sont désormais préemptés par une clientèle familiale. Enfin et surtout, le coût de ces séjours a subi une forte hausse du fait de l'inflation impactant aussi bien l'hébergement, que l'énergie, l'alimentation ou la location de véhicule. Or hormis le volet « charges exceptionnelles » de la prestation de compensation du handicap (PCH) dont le montant de 1 800 euros n'a pas évolué depuis 15 ans, il n'existe pas de dispositif d'accompagnement financier pour les vacances des personnes en situation de handicap. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour qu'une ligne dédiée aux loisirs et vacances figure explicitement dans la PCH avec un montant garantissant à ces personnes un réel accès aux séjours de vacances.